

Hugues Peeters et Philippe Charlier
GReMS, Département de Communication
Université catholique de Louvain (Belgique)

CONTRIBUTIONS À UNE THÉORIE DU DISPOSITIF

*Élaboré à partir de la synthèse des interventions du colloque, ce
texte propose une lecture transversale qui sert d'introduction à
l'ensemble des contributions qui suivent.*

Le concept de l'entre-deux

La notion de dispositif a pu être sujette à des variations de compréhension en fonction des contextes historiques et institutionnels. Elle s'est caractérisée par une relative plasticité qu'il ne convient pas de nier (cf. Lochard). Néanmoins, elle paraît connaître aujourd'hui une certaine stabilisation autour de quelques traits significatifs. Ainsi, il ressort de la plupart des contributions que la notion de dispositif est avant tout perçue comme concept de l'*entre-deux*. Certains auteurs font ressortir son caractère de figure *intermédiaire* visant à trouver une position entre, d'une part, une approche totalisante mettant en avant l'idée d'une structure, d'un ordre homogène, et, d'autre part, une approche rhizomatique, mettant en évidence une fluence généralisée, des ensembles complexes ouverts plus proches de l'indifférencié ou du chaos (cf. Berten, Nel).

Plusieurs auteurs soulignent aussi le caractère *hybride* de la notion. Elle serait le produit d'un travail de l'analyste ou du praticien¹ qui cherche à faire des mises en correspondances, des articulations. Le dispositif est un terme qui permet de désigner un champ composé d'éléments hétérogènes (par exemple, du « dit » et du « non-dit ») et de traiter cette hétérogénéité. Initiateur du concept, Foucault déjà, écrit : « le dispositif lui-même, c'est le réseau que l'on peut

établir entre les éléments » (Foucault, 1994, p. 299). Parler de dispositif permet donc de faire coexister au sein de l'argumentation des entités traditionnellement considérées comme inconciliables.

Par là, le concept est l'occasion d'un profond travail de décloisonnement qui offre l'opportunité de dépasser certaines oppositions, de combattre des dichotomies binaires et excluantes (cf. Berten, Tisseron, Weissberg). Une des oppositions les plus questionnées par les auteurs est, comme on le verra, l'opposition classique entre symbolique et technique.

Dispositif et technique

Il ne faut pas se pencher longtemps sur le concept pour constater que le « dispositif » est une notion provenant principalement de champs à vocation technique. Dans les pratiques quotidiennes, les dispositifs sont toujours affaire d'experts et de professionnels techniciens, c'est-à-dire d'agents qui ont la charge de faire *fonctionner* des ensembles organisés (cf. Fusulier & Lannoy, Lochard, Meunier, Peraya)². Pour certains d'ailleurs, la fréquence croissante de l'usage de ce terme n'est pas étrangère à une technicisation grandissante de nos environnements quotidiens (cf. Leblanc).

De même, dans le champ théorique, le dispositif est un concept qui a servi à prendre en considération la dimension technique de certains phénomènes sociaux. Foucault l'a utilisé pour mettre à jour, en aval des discours, le travail des procédures et des technologies dans la constitution de la société. Chez Foucault et ses contemporains, cependant, cette dimension technique reste connotée négativement, car uniquement appréhendée comme instrument d'aliénation, de contrôle social ou de pouvoir, alors qu'aujourd'hui, à travers l'usage de la notion de dispositif, on assiste à une revalorisation partielle de cette dimension. Il convient cependant de bien comprendre le sens de ce processus de revalorisation. Il ne s'agit pas d'occulter les dimensions de pouvoir qui affèrent aux dispositifs techniques, mais de montrer plutôt que ces derniers ne s'y réduisent pas, que d'autres processus à l'œuvre sont également à éclairer. Ce mouvement de revalorisation tend donc à s'opérer plutôt sur le mode du déplacement que du basculement ou du renversement de perspective.

L'anthropologue Michel de Certeau soulignait que si le travail de Foucault avait permis de constituer le champ des procédures et des techniques en objet traitable, il n'en avait pas moins privilégié certains dispositifs techniques (comme les dispositifs de surveillance), privilège partiellement justifié puisque ce sont eux qui organisaient la société. De Certeau rappelait cependant qu'il reste une immense réserve de pratiques techniques muettes, restées mineures mais tout aussi opérantes, « conservant les prémisses ou les restes d'hypothèses différentes [...] pour cette société » (de Certeau, 1990, p. 79)³.

Un nouveau statut pour les objets techniques

Cette revalorisation de la dimension technique s'effectue entre autre à travers une réflexion visant à attribuer un nouveau statut aux objets, même si ce statut reste à clarifier. La sociologie et la philosophie, en particulier, manifestent un intérêt de plus en plus grand pour les objets techniques et les relations entre les personnes et les objets⁴.

Plus précisément, le concept de dispositif semble rendre compte du fait qu'un nouveau rapport aux objets caractérise la société contemporaine ou qu'un autre rapport avec le monde matériel, objectal est possible, non plus sur le mode de l'instrumentation ou de l'aliénation, mais sur le mode de la fréquentation, du contact ou même de l'expérience affectivo-corporelle, voire du jeu (cf. Berten, Belin, Tisseron).

Cette reconsidération des objets techniques permet d'envisager un réagencement assez radical des deux modes de médiation, symbolique et technique. Le symbolique, les discours apparaissent ainsi comme une partie, une composante seulement du fonctionnement des institutions et des pratiques sociales, appelant une contrepartie objectale. Autrement dit, les discours ne peuvent devenir opérants sans la mise en œuvre d'objets disposés selon un aménagement, un arrangement efficace.

Dans cette perspective, le dispositif peut être vu comme une formation mixte, composée de symbolique *et* de technique (cf. Poitou, Verhaegen, Weissberg). Et plus profondément, à une époque où les médiations techniques sont elles-mêmes informationnelles, ne peut-on réinterroger radicalement le distinguo symbolique — technique ? Peut-on même encore discriminer l'objectif impersonnel extérieur au sujet et le subjectif conscient et volontaire (cf. Berten) ?

En effet, la notion même d'intelligence se trouve affectée par le concept de dispositif. Les dispositifs modernes, appuyés par les technologies de l'information et de la communication, fonctionnent surtout comme des environnements producteurs de feed-back immédiat par rapport à l'action des usagers. Ils sont de ce point de vue qualifiés d'environnements ouverts, adaptatifs et intelligents. On postule leur capacité à traiter l'imprévu et la nouveauté. Plus précisément, le dispositif apparaît comme l'occasion d'une distribution de l'intelligence, celle du dispositif se partageant avec celle de l'individu (cf. Fusulier & Lannoy).

Avec la notion de dispositif et la remise en question du statut des objets techniques, surgit dans la foulée une réinterrogation d'un ensemble de dichotomies connexes à l'opposition symbolique — technique : sujet — objet, dedans — dehors, humain — non-humain (le dispositif conçu comme un composé d'humain et de non-humain — conception déjà rencontrée chez Callon et Latour). Cette approche nouvelle permettrait de concevoir le rapport entre sujets et objets de manière interdépendante et non plus duale.

Une rationalité instrumentale renouvelée

La réflexion sur le concept de dispositif et sur sa dimension technique ne porte pas seulement sur la redéfinition du rapport aux objets techniques. Elle porte également sur la logique organisationnelle propre à la technique, celle qu'on désigne communément sous le terme de « rationalité instrumentale ».

Avec la notion de dispositif, on se trouve bien dans une logique de moyens mis en œuvre en vue d'une fin. Le dispositif a une visée d'efficacité (cf. Lannoy & Fusulier), d'optimisation des conditions de réalisation (cf. Vandendorpe), il est soudé au concept de stratégie (cf. Nel). Foucault lui-même considère que le dispositif renvoie aux *procédures* qui sous-tendent l'organisation de la société. À ce titre, le dispositif peut être défini comme la concrétisation d'une intention au travers de la mise en place d'environnements aménagés⁵.

Par rapport à Foucault, le point de vue ou l'approche change cependant sensiblement. Il devient moins « panoptique » et plus pragmatique, interactionniste. L'usage du concept s'intègre toujours dans le champ de l'instrumentalité. Mais il marque un changement par rapport à la régulation technocratique classique dans la mesure où il introduit le recours à de nouveaux moyens d'action, notamment la délégation et la décentralisation. Est déléguée à l'individu-usager une certaine faculté d'exercer sa propre intelligence ou sa propre moralité (cf. Lannoy & Fusulier, Lochard). On pourrait parler d'une nouvelle gestion du changement qui ne s'exerce plus prioritairement sur le mode de la coercition.

Cette évolution apparaît particulièrement sensible dans le champ de la pédagogie et de la médiation des savoirs. Les dispositifs pédagogiques ou socio-éducatifs prennent davantage en compte l'action humaine des individus (considérés comme acteurs de leur formation) et sa dimension intentionnelle. Lorsqu'il s'agit de définir les moyens de la formation, le dispositif se conçoit en s'appuyant sur les motifs individuels, les intentions cognitives des acteurs. Il cherche ensuite à les articuler de manière cohérente. Au fond, les dispositifs, en visant à aider l'apprenant à s'aider lui-même, représentent aujourd'hui une tentative curieuse, celle d'une *instrumentation* optimale de l'autonomie des acteurs — association paradoxale, ou tout au moins déroutante a priori, entre instrumentation efficace et autonomie maximale. Cette association s'illustre notamment par un déplacement de la problématique de la connaissance, d'une logique de *transmission* du savoir vers une logique d'*expérience* ou d'*expérimentation* du savoir (cf. Verhaegen, Weissberg).

Cette observation sur l'optimalisation des autonomies semble pouvoir être observée dans d'autres champs (médias, sécurité routière, thérapie, action sociale...). On y assiste à une recentration sur l'individu. D'une manière générale, l'individu autonome, conçu comme porteur d'une intentionnalité propre, apparaît comme la figure centrale du dispositif. Dans cette perspective, s'opère un rééquilibrage dans l'analyse des dispositifs : on se centre sur les aspects de réception tout autant que sur les aspects de production⁶. Et au-delà de l'analyse, la concep-

tion des dispositifs adopte une hypothèse de maximisation d'un comportement de choix opéré par l'acteur. On n'oriente plus l'individu, c'est l'individu qui s'oriente dans le dispositif (cf. Thomas, Berten, Hert, Leblanc, Vandendorpe, Lannoy & Fusulier)⁷.

Que devient le rôle d'un dispositif dans une telle perspective ? En traversant l'ensemble des textes, il semble que le dispositif se définit dans une fonction de support, de balise, de cadre organisateur à l'action. Il procède essentiellement à des mises en ordre qui soutiennent l'action de l'individu, il crée des effets de signification qui procurent des ressources pour un auto-pilotage. Dans les dispositifs informatiques par exemple, on parlera d'interface « compagnon » ou d'« assistant ».

Cela signifie alors que si le dispositif organise et rend possible quelque chose, il n'en garantit cependant pas l'actualisation. Il fait simplement exister un espace particulier préalable dans lequel ce « quelque chose » peut se produire. Néanmoins, nous supposons chez la plupart des auteurs la présence d'une conviction implicite, celle de la force performative des dispositifs, de leur tendance naturelle à actualiser et à réaliser ce qui n'est initialement présent(é) que comme potentialités. Certains d'ailleurs se demandent s'il y a lieu de parler de dispositif quand « ça n'a pas marché », c'est-à-dire quand cette actualisation ne s'est pas produite (cf. Thomas, Brackelaire & Klein). Chez d'autres, cette conviction s'exprime explicitement dans une théorisation plus radicale, celle qui postule le passage des dispositifs de normalisation et de pouvoir aux *dispositifs de bienveillance* (cf. Belin, Berten, Hert).

Cette dernière théorisation postule que les dispositifs qui entourent les êtres humains constituent autant d'*espaces transitionnels* comparables à celui que développent la mère et le nourrisson à la naissance⁸. Ces espaces transitionnels sont à comprendre comme des espaces intermédiaires entre la relation fusionnelle à la mère et l'ouverture au monde. Ils constituent des environnements « bienveillants », tolérants à l'erreur, et procurent un espace de jeu et de liberté dans lequel les actions et les expériences ne sont pas sanctionnées. En autorisant une relâche partielle de la gravité du réel, ils facilitent l'expérience du monde extérieur en permettant d'entretenir avec lui un rapport plus serein. Dans ceux-ci, l'expérience de la séparation (notamment avec la mère) n'est alors plus à comprendre comme coupure nette et radicale. Les frontières entre intérieur et extérieur sont temporairement suspendues, ce qui ouvre à une articulation de ces deux mondes. Dans ces espaces, le registre de l'imaginaire peut se déployer pour représenter la réalité et lui donner du sens, de sorte que le dehors est rendu commensurable au dedans. C'est pourquoi, dans cette perspective, il est fondé de parler de *fonction maternelle* des dispositifs et des environnements techniques.

Interprétation de l'émergence d'un tel modèle

Notre propos a jusqu'à présent permis de mettre en avant une certaine convergence de vue entre les auteurs. Cette convergence relative peut-elle s'interpréter ? Est-il possible de lire à

travers elle l'ébauche d'un mouvement collectif cherchant à thématiser un modèle émergent ? Certains semblent aller dans le sens d'une confirmation de cette hypothèse quand ils tentent d'articuler la référence grandissante au concept de dispositif à un certain nombre de facteurs de changement dans le contexte contemporain. Nous en retenons ici deux.

a. Un changement dans le champ de la norme tout d'abord : nous nous trouvons, on le sait, à une époque où il n'y a plus de norme unique, où les repères normatifs deviennent pluriels. Ce bouleversement de cadre normatif soulève (au moins) deux difficultés. D'une part, attendre un comportement homogène de la part des individus-citoyens devient impossible. D'autre part, il devient également difficile pour les gens d'identifier dans un univers si fluctuant quelles normes de comportement adopter. Le social se cherche de nouveaux modes régulateurs à même de faire face à ces difficultés. Le dispositif apparaît comme une de ces tentatives de réponse. Il permet de s'adapter à cette fluctuation tout en la balisant. Il prend aussi en compte la dialectique entre la nécessité d'une régulation et la liberté de choix des individus, et il voudrait s'en présenter comme la synthèse. Il est le produit d'une nouvelle proposition d'articulation entre individu et collectif, assurant un entretien de solidarité minimale sur fond de fragmentation généralisée (cf. Lannoy & Fusulier).

b. Ensuite, un changement dans le champ de la constitution de l'identité (en référence notamment aux travaux d'Ehrenberg, cf. en particulier, Ehrenberg, 1995) : l'identité individuelle se construit désormais autour d'un principe d'individuation, de conquête de l'autonomie et d'exigence de réalisation de soi. Or, ce principe est poussé aujourd'hui à un degré d'intensité plus élevé. Chaque individu se doit désormais de construire une identité authentique et originale. Les tensions générées par cette nouvelle exigence ne sont plus régulées collectivement, mais transposées sur l'individu. Ce dernier est appelé à devenir, seul, l'expert légitime de sa propre vie. À chacun de se prendre intégralement en charge, de définir et de mettre en œuvre son projet d'existence. Dans cette perspective, les dispositifs peuvent être compris comme des cadres aménagés de façon à soutenir cette « fabrique d'individualité » (cf. Brackelaire & Klein). Ils fournissent un support individuel dans la quête d'identité de la personne telle qu'elle est promue aujourd'hui : ils ne se contentent pas de respecter la liberté de chacun, ils tendent à valoriser la différence de chacun (cf. Vandendorpe). Réciproquement, cette inscription des pratiques subjectives dans des supports techniques n'est pas sans produire une technologisation croissante de la subjectivité (nous retrouvons ici ce principe d'interpénétration du dedans et dehors).

L'idéologie dispositive

À travers ce qui précède, on se rend compte que le concept de dispositif est un concept situé. Il est lié à une certaine « vision du monde », il s'articule et participe à la conception d'un modèle, d'un idéal de société. De ce fait, il présente, qu'on le veuille ou non, un certain caractère normatif.

Les dispositifs proposent à l'usager une place à laquelle celui-ci ne peut être indifférent. Leur manière d'inviter à prendre l'initiative valorise certains comportements (ils encouragent par exemple l'expression des différences individuelles). Ils attendent de l'usager qu'il s'approprié les ressources mises à sa disposition pour construire un projet personnel. Cette manière de procéder, qui condamne en quelque sorte à la créativité et à la liberté, participe d'un modèle axiologique. On voit ainsi combien le mouvement d'émergence d'un outil conceptuel peut croiser le chemin d'un projet normatif.

L'inscription normative du concept ne présente en soi rien de particulièrement problématique. En revanche, il convient d'être vigilant à ce que sa thématization évite tout glissement vers une conception idéologique. À cet égard, il nous semble important de poursuivre le travail de thématization sur certaines ouvertures initiées par le concept qui restent encore fragiles. Nous pensons particulièrement aux avancées que propose le concept sur le plan du rapport entre liberté et contrainte.

En effet, l'articulation postulée entre liberté et contrainte, entre autonomie et régulation peut parfois apparaître comme tenant encore de la déclaration d'intention ou de la pétition de principe plutôt que du constat analytique et argumenté. On peut d'ailleurs se demander si le terme dispositif, en fonctionnant comme un « concept nègre », le plus souvent incorporé discrètement au cœur d'une expression plus large, n'a pas servi partiellement l'absence d'un questionnement sur cette dimension. Il permet en effet de manière commode de la frôler sans jamais réellement l'interroger. Le substantif est utilisé de façon à introduire la problématique tout en occultant son caractère problématique.

Il nous paraît important d'insister sur ce point. Car, à bien y regarder, ce postulat d'articulation possible entre liberté et contrainte conduit souvent, quand il n'est pas réellement questionné, à traiter candidement cette articulation sur le mode de la conciliation d'emblée harmonieuse, voire de la fusion indifférenciée. Or, de prime abord, cette conciliation ne va pas de soi. Là où certains ne perçoivent l'articulation que sur le mode de la conciliation, d'autres pourraient aussi bien y voir une mise en tension de contraires. Dès lors, si conciliation il y a, il conviendrait d'exprimer *en quoi* les dispositifs parviennent à créer ce type de relation.

Une approche « conciliatrice » étroite de la pratique dispositifique risque de conduire à une gestion des écarts qui relève d'une volonté acharnée de résorption de ces derniers, avec tout ce qu'elle peut avoir de potentiellement mortifère, d'entropique (volonté de fusionnel, d'osmose...). L'effort constant de masquer les distorsions, les décalages peut avoir quelque chose d'étouffant. On obtient alors des dispositifs qui mettront essentiellement en avant leur caractère d'évidence, de naturalité, alors que c'est ce caractère précisément qui demande à être interrogé (cf. Leblanc).

Nous l'avons vu au départ, le dispositif apparaît comme le concept par excellence de l'entre-deux. Or, l'entre-deux n'est pas fusion indifférenciée de deux pôles (liberté et contrainte, réalité et imaginaire, sujet et objet), mais attestation d'un espace de médiation irréductible entre

ces deux-ci. L'entre-deux ne dissout pas les pôles, il les met en relation. Le dispositif désigne le lieu d'une dialectique qui demande à être traitée pour elle-même et qui doit encore être véritablement thématisée.

À travers cette vigilance critique, il convient toutefois de prendre garde à ne pas simplement réintroduire les catégories que la notion de dispositif tente précisément de dépasser. Se limiter à dénoncer les contraintes masquées dans les dispositifs apparaît insuffisant. Aujourd'hui, nous participons tous — usagers et concepteurs — à la définition de dispositifs qui nous circonscrivent et par là, nous contraignent, certes, mais aussi à travers lesquels nous construisons notre identité et notre être singulier. Dès lors que les dispositifs représentent des espaces d'assomption des règles qui nous construisent, le caractère de liberté ou de contrainte de ceux-ci relève pour l'analyste, en l'état de la réflexion, de l'indécidable.

NOTES

1. Le terme de dispositif, avant de se référer à une réalité ontologique, représente surtout un concept heuristique ou épistémologique.
2. A cet égard, les dispositifs psychologiques ne semblent pas y faire exception.
3. Il est à noter que Foucault lui-même, à la fin de son œuvre, a renoncé à accorder un caractère privilégié aux dispositifs panoptiques (Foucault, 1984a, 1984b).
4. Retenons notamment en France la démarche menée par Conein, Dodier et Thévenot à l'EHESS de Paris qui fait l'objet d'un numéro spécial de la revue *Raisons Pratiques* (Conein, Dodier & Thévenot, 1993).
5. Notons que cette dimension d'intentionnalité a été diversement appréciée dans l'histoire du concept de dispositif. Certains semblent faire l'hypothèse que cette dimension intentionnelle ou stratégique constitue l'élément du concept permettant d'analyser, d'ordonner l'hétérogénéité qu'on prétend traiter grâce à lui (*cf.* Nel, Lochard). Pour d'autres, on peut observer des dispositifs dont l'intention est tombée dans l'oubli, ou des dispositifs pouvant échapper à l'intention qui les a fait naître (*cf.* Berten).
6. Ce en quoi la problématique des dispositifs constitue à certains égards une reprise du point de vue thématisé par les théories de la réception. Elle renforce ce point de vue, tout en mettant l'accent sur l'articulation entre production et réception.
7. Il ne s'agit pas de rejeter toute contrainte dans le dispositif, un certain degré peut y être introduit. Le point de vue n'est pas d'évacuer la dimension de la contrainte, mais à nouveau, de penser au-delà de cette dimension et de la remettre en perspective.
8. En référence aux travaux du psychanalyste anglais Donald W. Winnicott (1975).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DE CERTEAU, M., *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990 (éd. orig. 1980).

CONEIN, B., DODIER, N., THÉVENOT, L. (dir.), *Les objets dans l'action. De la maison au laboratoire, Raisons pratiques*, 4, 1993.

EHRENBERG, A., *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

FOUCAULT, M., *Le souci de soi*, Paris, Paris, Gallimard, 1984.

— *L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984.

— *Dits et écrits 1954-1988. Tome III : 1976-1979*, Paris, Gallimard, 1994.

WINNICOTT, D. W., *Jeux et Réalité*, Paris, Gallimard, 1975.